

## CONSIGNES POUR LA RÉDACTION D'ARTICLES

### À PROPOS DU MAGAZINE ÉCHOX

Le magazine *Écho X* est publié trois fois par année et présente un contenu scientifique lié à l'exercice de la profession : nouvelles tendances, innovations, pratiques prometteuses, rappels des règles de l'art, solutions pour des problèmes particuliers, etc.

### THÈMES

Chaque numéro comporte un thème abordé en fonction des différents domaines d'exercices des technologues :

- radiodiagnostic (RD);
- médecine nucléaire (MN);
- échographie (ECHO);
- radio-oncologie (RO);
- électrophysiologie médicale (EPM).

Le comité n'accepte pas les articles faisant la promotion de produits ou de programmes commerciaux.

### EXIGENCES

Les articles écrits pour *l'ÉchoX* doivent contenir entre **1 000 et 2 000 mots** et comprendre **au moins 2 images**.

Le comité du magazine se réserve le droit de refuser des textes ou des photos.

### PLAN DE RÉDACTION

1. Trouver un sujet et s'assurer d'avoir des références
2. Donner un titre accrocheur
3. Rédiger l'introduction, le développement et la conclusion.

## CONTENU DE L'ARTICLE

### 1. PHOTOS, IMAGES ET TABLEAUX

- Spécifications techniques :
  - Type de fichiers : PNG ou JPG.
  - Résolution : 300 dpi ou plus.
  - Format : minimum de 1 800 pixels (largeur) x 1 200 pixels (hauteur) ou 4 pouces x 6 pouces.
- Les images doivent être numérotées et dotées d'une légende claire et précise.
- Une référence doit être faite dans le texte pour chaque image et tableau.
- La source de chacune des images doit être identifiée.
- Les images doivent être envoyées séparément, par courriel.
- Advenant le cas où une figure doit être retravaillée, l'auteur doit en faire la précision.
- Toute photo d'un patient ou d'un technologue doit être accompagnée d'une autorisation émise par les personnes y figurant.
- Attention : Les images trouvées sur le web ou prises avec un téléphone intelligent sont souvent de moyenne qualité; il devient alors très difficile de les agrandir et de les traiter.

### 2. ENCADRÉS

Certains éléments, comme une liste de conseils pratiques ou un complément d'information, peuvent être présentés en encadré. Si tel est le cas, le préciser.

### 3. EXERGUES ET SOUS-TITRES

- L'auteur doit indiquer clairement les sous-titres dans son document.
- Il peut aussi choisir deux ou trois phrases qui seront reprises et mises en évidence dans le texte (à indiquer clairement dans le texte).

### 4. SOMMAIRE DE L'ARTICLE

L'auteur doit fournir une phrase (20 à 25 mots maximum) qui apparaîtra dans la page *Sommaire* du magazine pour susciter l'intérêt des lecteurs.

### 5. RÉFÉRENCES ET SOURCES

Les références et les sources sont essentielles. Veuillez indiquer les références bibliographiques numérotées et placées selon le modèle suivant :

Kérouac, S., J. Pepin, F. Ducharme et F. Major., *Imagerie médicale* (2e éd.), Laval, éditions Beauchemin, 2012, 212 pages.

## 6. AUTEURS

- Le ou les auteurs doivent être identifiés de la façon suivante :
  - Prénom, nom, profession, (ex. : t.r.o.), titre de la fonction, lieu de travail.
- Une photo de chaque auteur doit également être jointe au texte (même spécifications techniques que celles énumérées pour les photos, images et tableaux ci-dessus).

## DROITS D'AUTEURS

Il arrive que l'Ordre autorise des demandes de reproduction ou de réutilisation d'un article à la suite d'une permission demandée par écrit. Les personnes qui procèdent à cette demande sont dans l'obligation de mentionner la source lors du partage des articles (provenance du texte, mois et année de parution).

## RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

Le contenu des textes publiés dans magazine ÉchoX n'engage que leurs auteurs, à moins d'indication contraire.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

Pour chaque article publié dans le magazine ÉchoX, l'Ordre versera le **montant forfaitaire** suivant aux auteurs, selon le cas :

- 100 \$ : 1 000 et 1999 mots
- 200 \$ : 2 000 mots et plus.

Lorsqu'un article est écrit par plus d'un auteur :

- Si les auteurs sont tous des technologues, le montant forfaitaire sera divisé entre les auteurs et un chèque leur sera envoyé individuellement.
- Si les auteurs ne sont pas tous technologues, le montant sera divisé entre les auteurs technologues seulement et un chèque leur sera envoyé individuellement.

## RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DU DPP

Selon le règlement, un article en lien avec la profession rédigé par un technologue et publié dans l'ÉchoX est reconnu dans le cadre du DPP. N'hésitez donc pas à l'indiquer dans votre porte-folio. Pour plus d'information sur cette procédure, communiquez avec Cécile Turmel au 514 351-0052 ou 1 800 361-8759, poste 242.